

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 14 Février 2024 à 16h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur DUNAND – Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur MICHELET – Représentant de la SNSM
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI

Etaient invités :

Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-
Environnement
Madame VIZIALE – Présidente Association les Amis du Niel
Monsieur GRIMARD, Chef du Pôle des plans d'eau
Monsieur POLYCARPE, Chef du Pôle Opérationnel
Madame CADIOU, Cheffe du Pôle financier
Madame BLATT, Cheffe du Pôle Administratif et Juridique
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur LHEZ – Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur BELLON – Chef de projet Développement Durable à la Métropole
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance.
Madame BOUTIN - Maître de Port du Niel

*Envoi des Convocations par mail le 26 Janvier 2024
Envoi des Documents par mail le 2 Février 2024*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de Délibération : Rapport d'Orientation Budgétaire
3. Projet de délibération : Avenant à la convention tripartite des Salins d'Hyères
4. ~~Projet de délibération : Recrutement d'un chargé d'opérations~~
5. COMMANDE PUBLIQUE, Marché AOO10-23 Patrimoine bâti : Fourniture d'électricité pour les bâtiments et les sites de la commune d'Hyères. Mise en appel d'offres ouvert
6. RESSOURCES HUMAINES : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 16h13 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 27-29 NOVEMBRE 2023

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 27-29 NOVEMBRE 2023.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. BRUNEL rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

M.BRUNEL rappelle que les travaux portuaires ne pourront pas commencer en raison de l'étude paysagère globale imposée qui contraint l'attente de l'obtention d'une autorisation des autorités compétentes.

La parole est passée à M. L'HENAFF qui rappelle qu'il s'agit du 1^{er} Rapport d'Orientation Budgétaire de la régie unique des Ports de Plaisance d'Hyères, régie créée par délibération N°37 du 29/09/23 avec mise en œuvre à compter du 1^{er} Janvier 2024. Il sera toutefois présenté les éléments relatifs au port du NIEL qui ont été isolés pour permettre une meilleure compréhension de la situation.

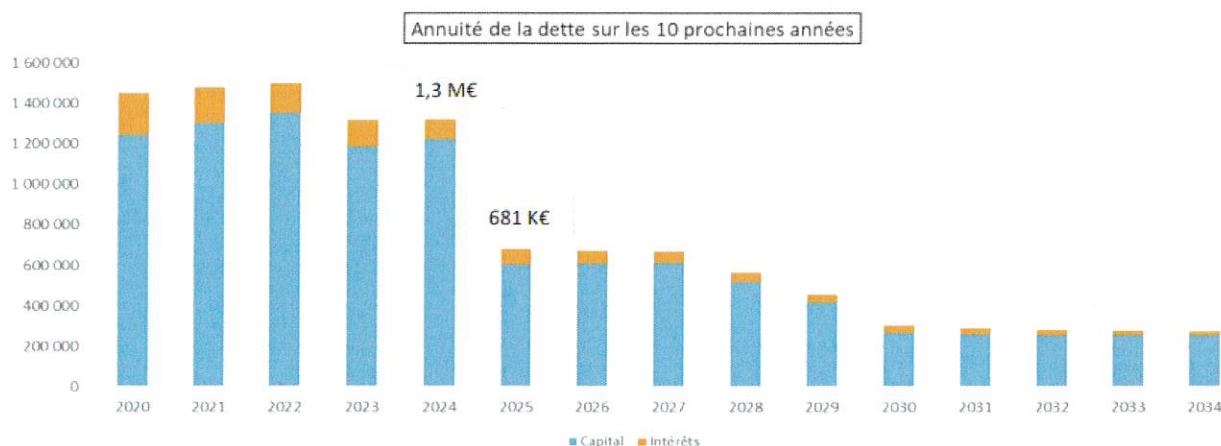
Il est précisé que la création de ce nouveau budget n'a pas permis de rattacher les charges et les produits à l'exercice. L'exercice 2023 se trouve donc amputé de certaines charges qui ont été réinscrites au projet de budget 2024. Mme CADIOU précise que cette rétrospective a fait l'objet de retraitement.

M. L'HENAFF rappelle les 3 objectifs de l'orientation budgétaire :

- Contenir les dépenses d'exploitation pour préserver la capacité d'autofinancement tout en maintenant la qualité de service et en développant de nouveaux projets de modernisation,
- Assurer la soutenabilité de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé,
- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement nos ports.

Après avoir présenté les charges de personnel et l'organigramme, Mme CADIOU indique que la masse salariale affectée au port du NIEL est évaluée à 73 K€, soit 2% de l'enveloppe globale.

Concernant la dette, il est indiqué que 9 emprunts arrivent à échéance durant l'exercice 2024, réduisant de moitié l'annuité de la dette en 2025. Il est rappelé qu'aucun emprunt n'a affecté le port du NIEL.



L'exécution du budget 2023 a été réalisée à 97,94% en recettes et à 90,75% en dépenses, sans rattachement à l'exercice (400 000€ de charges n'ont pas été constatées et seront reportées sur 2024).

Mme CADIOU précise que le résultat pour le Port du NIEL est d'environ 52 000€, sans rattachement.

Les orientations budgétaires sont contraintes par la hausse des tarifs (Exemple : carburant) et particulièrement ceux de l'énergie (couvert par un marché jusqu'au 31/12/2024 avec certainement une importante hausse par la suite) et la coût des marchés (Travaux maritimes : +16,7% en 2023 et +15,4% en 2024 ; Pontons : +37,80% en 2023 ; Travaux eau/élec. : +10,8% en 2023 et +12,1% en 2024).

Il est rappelé que le choix a été fait d'agir sur les dépenses en priorité (travaux effectués en régie afin de contenir les effets de l'inflation) plutôt que d'actionner le levier tarifaire.

Mme CADIOU indique que les recettes d'exploitation du port du NIEL sont estimées à 313 000€ pour des dépenses de 278 000€.

RECETTES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	BUDGET PORTUAIRE	PORT DU NIEL	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	216 500		0%
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES...	11 084 716	261 491	2%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	447 456		0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000		0%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	220 969		0%
TOTAL DES RECETTES REELLES		11 999 641	261 491	2%
042	OPERATIONS D'ORDRE	78 740	0	0%
RECETTES DE L'EXERCICE		12 078 381	261 491	2%
002	RESULTAT REPORTE	1 444 400	51 560	4%
RECETTES TOTALES		13 522 781	313 051	2%

Principales recettes :

Droits de quai : 245 K€

Occupation du Domaine Portuaire : 11 K€

DEPENSES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	BUDGET PORTUAIRE	PORT DU NIEL	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 293 354	62 284	1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 039 177	73 320	2%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 203	0	0%
66	CHARGES FINANCIERES	173 670	0	0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 610	100	0%
68	PROVISIONS	613 567	78 300	13%
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	122 000	2 000	2%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		10 404 581	216 004	2%
042	AMORTISSEMENTS	2 326 000	62 000	3%
DEPENSES TOTALES		12 730 581	278 004	2%

Principales dépenses [90% des DRE] :

* Impôts et taxes : 22 K€

* Nettoyement zone portuaire : 9 K€

* Fournitures pour travaux en régie : 6 K€

* Conformité armoires électriques : 3 K€

* Entretien des mouillages : 3 K€

* Charges de personnel : 73 K€

* Provisions pour réfection du revêtement de l'ensemble des quais : 78 K€

Le poste le plus important des dépenses d'exploitation est celui des provisions pour réfection du revêtement de l'ensemble des quais. Une délibération sera proposée au prochain conseil.

A la demande de M. DUNAND, il est précisé que dans le cadre de l'étude paysagère demandée par les services de la DREAL, les associations compétentes seront associées au moment opportun.

Il est rappelé qu'à ce jour les services portuaires sont en cours de montage du marché à bons de commande. Une fois ce marché constitué, commenceront les premières réunions de travail avec les services de l'Etat (DREAL principalement en charge du paysage dans un site classé) et les associations qui seront désignées comme compétentes. Le délai est d'environ 1 an pour monter le marché puis environ 1 an pour travailler en concertation.

A la demande de Mme VIZIALE, il est expliqué que Mme GABRIEL a été rencontrée par M.BRUNEL et L'HENAFF. Elle a confirmé son souhait de réhabilitation du garage en garage à bateaux.

L'équilibre général du budget primitif 2024 se constate comme suit :

PORT DU NIEL

Exploitation	Dépenses	Recettes
Total BP 2024	278 K€	313 K€
Autofinancement brut	35 K€	

Investissement	Dépenses	Recettes
Total BP 2024	183 K€	148 K€
Virement de la section d'exploitation		35 K€

	Le Niel
Résultat reporté	51 560
Recettes d'exploitation	261 491
Dépenses d'exploitation	278 046
Solde d'exploitation	35 005
Résultat reporté	85 998
Recettes d'investissement	62 000
Dépenses d'investissement	183 003
Solde d'investissement	-35 005
Financement par emprunt	/
Solde	0

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre leur avis.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE DES SALINS D'HYERES

M. BRUNEL rappelle que par délibération n°64 du 8 septembre 2017, le Conseil Municipal a validé l'établissement d'une convention entre le Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères pour l'accueil sur les sites des Salins d'Hyères, d'une partie des produits issus des dragages des passes d'entrée des ports d'Hyères.

Prenant effet le 1er janvier 2018 pour une durée de trois ans, la Convention a été prolongée par délibération N°46 du 20 novembre 2020.

Le Conservatoire du Littoral et la Métropole TPM ont respectivement exprimé leur volonté de reconduire cette convention, en raison des besoins notamment en apports réguliers de matériaux de type sableux pour le rechargement de digues internes, du littoral ou encore le surfacage de pistes des Salins d'Hyères.

M. BRUNEL procède au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – COMMANDE PUBLIQUE, MARCHE AOO10-23 PATRIMOINE BATI : FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS ET LES SITES DE LA COMMUNE D'HYERES

Il est indiqué que les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique pour les sites inférieurs ou égaux et les sites supérieurs à 36 KVA ainsi que les comptages HTA arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en vue d'attribuer les marchés de fourniture d'électricité pour une durée ferme de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants :

- Lot N° 1 : Sites HTA- Besoin estimé à 330 230 € TTC
- Lot N° 2 : Sites BT supérieurs à 36 KVA - Besoin estimé à 229 492 € TTC

- Lot N° 3 : Sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA - - Besoin estimé à 315 428 € TTC

Le port du NIEL est essentiellement concerné par le lot 2 et le lot 3.

A la demande de M. DUNAND, il est précisé que le montant de la facture d'électricité au port du Niel est de 1 500€.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : RESSOURCES HUMAINES, INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Les collectivités territoriales ou les établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale.

M. BRUNEL rappelle qu'elle vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 €.

Il est proposé d'instaurer cette prime exceptionnelle pour le personnel remplissant les conditions fixées par le décret, à hauteur de la moitié du montant plafond fixé par ce dernier.

Le barème de rémunération s'établira pour notre collectivité de la façon suivante :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

S'agissant d'une prime exceptionnelle, il est prévu un versement unique sur la paie du mois de mars 2024.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : LES HORAIRES

M. L'HENAFF indique qu'un travail a été effectué pour prendre au compte la demande de présence au Port du Niel durant le repas de midi et d'être plus présent au moment de l'arrivée des bateaux les week-ends de mai et juin.

Il y aura donc des périodes d'ouverture de la capitainerie ou le maître de port sera physiquement présent et d'autres où il sera sur les quais ou affecté à un autre port, mais disponible en cas d'urgence ou de besoin.

Sur simple appel, un surveillant de port pourra être contacté, ce qui permettra la continuité de service sans nécessairement avoir une présence constante dans le port.

Ces horaires sont le fruit d'un travail de concertation avec les surveillants de port afin d'équilibrer leur présence au moment des ponts, des vacances, des week-ends, etc..

Un affichage spécifique a été mis en place sur la capitainerie du port du NIEL.

M. GRIMARD présente le tableau des horaires (voir pièce jointe).

2eme point : POINT SUR LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURENCE

M. BRUNEL indique que dans le cadre de mise en concurrence, il est envisagé de mettre en place une petite restauration ambulante de qualité dont l'avis de publicité devrait être lancé au mois de Mars.

Il s'agit d'une demande émanant des Pêcheurs et d'autres usagers pour avoir un point buvette et satisfaire les besoins ponctuels de restauration rapide.

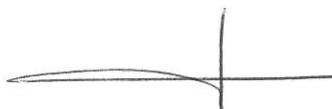
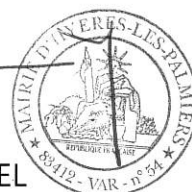
3eme point : CONTRAT CLD

M.BRUNEL revient sur la proposition de Contrat Longue Durée- CLD- qui a été appréciée des usagers récurrents en leur ôtant la contrainte d'inscription du 10 janvier.

Cette proposition a été plébiscitée tant les réponses positives ont été nombreuses.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 16h47.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles

M. Jean-Luc BRUNEL